

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	33

MARCHES PUBLICS

ACCORD CADRE DE TRAVAUX DE VOIRIE,
TERRASSEMENTS ET ASSAINISSEMENT DE
COMPÉTENCE COMMUNALE (ENTRETIEN,
TRAVAUX NEUFS) / ATTRIBUTION DU
MARCHÉ DE TRAVAUX

Délibération : **02.2013.005**

Transmis en préfecture le :

21 février 2013

Séance du : **19 février 2013**

Compte-rendu affiché le **25 février 2013**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **14 février 2013**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **33**

Président : **Monsieur CRIMIER**

Secrétaire élu : **Madame Catherine ALBERT-
PERROT**

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Brigitte FERRERO, Jean-Christian
DARNE, Marylène MILLET, Pierre ZACHARIE, Jean-
Paul CLEMENT, Odette BONTOUX, Alain GONDET, Yves
DELAGOUTTE, Mohamed GUOUGUENI, Denis
LAFAYE, Dominique DUBET, Marie-Paule GAY,
François VURPAS, Maryse JOBERT-FIORE, Bernadette
VIVES, Yves GAVAUULT, Agnès JAGET, Isabelle
PICHERIT, Fabienne TIRTIAUX, Marie MICHAUD,
Etienne FILLLOT, Alain PANTAZIAN, Gilles PEREYRON,
Catherine ALBERT-PERROT, Christian ARNOUX,
Corinne PRINCE, Thierry MONNET, Lucienne DAUTREY

Membres absents excusés à la séance :

Marie-Pierre MOREL, Michel MONNET, Guillaume
COUALLIER, Yves MOLINA

Pouvoirs :

Marie-Pierre MOREL à Brigitte FERRERO, Guillaume
COUALLIER à Marylène MILLET, Yves MOLINA à
Etienne FILLLOT

Membres absents à la séance :

RAPPORTEUR : Monsieur Pierre ZACHARIE

Le marché relatif aux travaux de voirie / terrassements / assainissement de la ville aujourd'hui confié au groupement d'entreprise EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS RHONE ALPES AUVERGNE / DE GASPERIS, arrive à expiration le 17 mars 2013. Il a donc été nécessaire d'organiser une consultation afin de choisir un nouveau prestataire.

La durée du marché est de 4 ans, reconductible annuellement. Le marché est un accord cadre à bons de commande, sans minimum, ni maximum, s'appuyant sur un Bordereau des Prix Unitaires.

Une publicité a été publiée au Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics (BOAMP) le 25 octobre 2012, pour une remise des offres au 7 décembre 2012.

Les candidats Beylat, Eurovia, Asten et Eiffage ont remis une offre qui a été analysée selon les critères suivants :

- **Valeur technique 50%, décomposés comme suit :**
 - . Qualification des équipes intervenant sur le chantier : 10%,
 - . Type de matériaux utilisés et lieu d'approvisionnement : 10%,
 - . Sécurité des riverains : 10%,
 - . Propreté du chantier et protection des abords : 10%,
 - . Protections des eaux superficielles : 5%,
 - . Délais de début des travaux après réception du bon de commande : 5%,
- **Prix des prestations : 35%,**
- **Assistance technique : 15%.**

Critère valeur technique :

Les quatre candidats ont obtenu 10 points (sur 10) au sous-critère relatif à la qualification des équipes intervenant sur le chantier. En effet, les moyens humains sont clairement définis en fonction des différentes tâches et leurs qualifications très détaillées.

Le candidat ASTEN a décrit correctement les matériaux mis en œuvre mais a donné peu d'éléments précis sur leur provenance. Les trois autres candidats ont donné un descriptif très détaillé des types de matériaux utilisés et leur provenance.

Les quatre candidats ont décrit de façon détaillée la signalisation des chantiers. Eurovia, Beylat et Eiffage ont également décrit la circulation automobile et le volet communication.

Le candidat ASTEN a décrit la réduction des éventuelles nuisances. Les trois autres candidats ont décrit les différentes actions envisagées pour la protection des abords, la propreté du chantier et le traitement des déchets.

Le candidat EUROVIA a proposé des filtres différents pour la protection des eaux superficielles, (filtre à paille, filtre géotextile, filtre mousse) et une gestion des situations d'urgence. Les trois autres candidats proposent également des dispositifs, mais décrits de façon plus sommaire.

Les délais d'intervention sont tout à fait corrects, compris entre une à deux semaines pour chaque proposition.

Critère prix :

L'analyse s'appuie sur le bordereau des prix unitaires, comportant un nombre très important de prix. Pour comparer les offres, le calcul s'effectue à partir de deux chantiers types, auxquels sont appliqués les prix du bordereau de prix unitaires.

Il est à noter que les prix sont équivalents à l'ancien marché.

Critère assistance technique :

Les candidats proposent une assistance technique décrite de façon assez succincte. Le candidat BEYLAT propose une estimation des travaux, une assistance à la conception des projets, la fourniture de notes de dimensionnement et la conception des projets de voirie.

L'analyse des offres est la suivante :

<i>Entreprises</i>	<i>Valeur technique Note / 50</i>	<i>Prix Note / 35</i>	<i>Assistance technique Note / 15</i>	<i>Note Totale Note / 100</i>	<i>Classement</i>
BEYLAT	47	17	10	74	2
EUROVIA	50	8	5	63	3
ASTEN	36	8	5	49	4
EIFFAGE	47	35	5	87	1

Mesdames et Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'accord cadre n°AC/63 relatif aux travaux de voirie, de terrassement et d'assainissement de compétence communale (travaux neufs et entretien) avec l'entreprise EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS - Établissement SNC RHONE - 3, rue Hrant Dink - 69285 LYON cedex 02, aux conditions définies ci-dessus.
- **DIRE** que les dépenses relatives à ce marché seront imputées au budget général, nature 615 et opération 205.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Pierre ZACHARIE ,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour Extrait Certifié Conforme,

Le Maire,

